

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°246
2 avril 2015

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Bureau National de la FSU du 30 Mars 2015 : le représentant du courant Front Unique est intervenu

Annulation immédiate des sanctions contre Jean François Chazerans!*

Réintégration dans son poste!

“L’essentiel de mon intervention portera sur notre collègue JF Chazerans. Mais avant cela, quelques mots sur la situation générale :

Par trois fois en un an, lors d’échéances électorales, la politique anti-ouvrière du gouvernement Hollande-Valls-Macron-Pinel a été largement rejetée notamment par une très importante abstention des travailleurs et des jeunes. Plus que jamais se pose la question de la rupture de notre fédération avec ce gouvernement qui veut en particulier pulvériser les garanties statutaires des fonctionnaires. Cela implique de quitter dès à présent les négociations PPCR qui poursuivent cet objectif. La motion unanime de la commission nationale du Snasub pour engager le combat contre le décret RIFSEEP et ses applications me paraît encourageante. Cela implique également pour notre fédération de condamner le projet de réforme du collège, d’en exiger le retrait pur et simple et de refuser toute concertation à son sujet.

Notre collègue Jean-François Chazerans est victime depuis plusieurs mois d’un acharnement exceptionnel de la part du recteur de Poitiers, je ne rappelle pas l’ensemble des faits.

Le 27 mars, il a été déplacé d’office dans un autre département, en tant que remplaçant, rattaché à un établissement situé à 85 km de Poitiers.

Si officiellement, le recteur a pris seul sa décision, qui peut penser qu’il a pu agir ainsi sans l’aval du gouvernement ?

Il faut le dire, cette sanction scandaleuse s’inscrit dans tout un contexte. Le gouvernement est bien décidé à exploiter l’indignation suscitée par les massacres de janvier. Il accélère les restrictions aux libertés démocratiques, en particulier à la liberté d’expression. Il veut mettre au pas l’ensemble des fonctionnaires et prépare pour ce faire une loi dite de déontologie. Et c’est dans l’enseignement public que le gouvernement veut aller le plus loin. Quand le 14 janvier, à l’Assemblée nationale, la ministre Vallaud-Belkacem avait dénoncé les « *questions insupportables* » des élèves, le ton était donné. Il s’en est suivi une large campagne de mise en cause d’élèves et d’enseignants. Et maintenant, le gouvernement cible la liberté pédagogique des enseignants, veut les détourner de leur mission d’enseignement pour en faire des propagandistes de supposées « valeurs de la république ». Il veut aussi attaquer la laïcité de l’école en y permettant, avec l’instauration d’une dite « réserve citoyenne », l’intrusion de représentants religieux, patronaux, policiers, militaires, etc...

Et gare aux enseignants récalcitrants. Est-ce que les professeurs du lycée Paul Eluard à Saint-Denis seront à leur tour sanctionnés pour avoir refusé, il y a quelques jours, de répondre à une commission sénatoriale ?

Le combat pour obtenir la levée immédiate des sanctions contre J.-F. Chazerans est donc essentiel. Obtenir que cessent la persécution, l’acharnement, le harcèlement dont il est la victime, c’est la responsabilité première du syndicalisme et c’est donc celle de notre fédération.

Mais au-delà de notre collègue, il s’agit d’indiquer au gouvernement que nous n’accepterons pas que les enseignants aient peur de faire leur métier et soient placés sous une constante surveillance suspicieuse.

Notre BDFN doit donc dénoncer publiquement la décision du recteur de Poitiers et exiger que la Ministre fasse rétablir immédiatement J.-F. Chazerans dans ses fonctions à Poitiers.

Il faut indiquer clairement à la ministre que cette affaire est pour la FSU un casus belli.

Pour terminer :

Notre CDFN le 18 mars a demandé unanimement « [la] réintégration immédiate [de J.-F. Chazerans] et qu'aucune mesure disciplinaire ne soit prise à son encontre » Il était aussi indiqué : « La FSU intervient en ce sens auprès de la Ministre. »

J'aimerais savoir ce qu'il en est de cette intervention et des réponses obtenues ?

Il est regrettable que la position du CDFN soit restée confidentielle et ne figure même pas sur le site national de la FSU.”

Suite à l'intervention de notre camarade, le Bureau a adopté à l'unanimité la motion suivante :

En soutien des actions entreprises par la section départementale et des syndicats nationaux de la Vienne, le BDFN de la FSU s'adresse publiquement à la ministre de l'Education nationale pour exiger la levée de toutes sanctions contre Jean François Chazerans et sa réintégration dans son poste.

Le courant Front Unique interviendra avec vigilance pour la mise en œuvre effective de cette motion

*Précision :

Jean-François Chazerans, professeur de philosophie, est victime d'un acharnement exceptionnel de la part du recteur de Poitiers. Le tort de notre collègue : avoir accepté le 8 janvier, à la demande de ses élèves, d'organiser un débat sur le massacre commis au siège de Charlie Hebdo.

Sur simple lettre de dénonciation d'un parent d'élève concernant des propos qu'aurait tenus J.-F. Chazerans, lettre dont le caractère malveillant a été reconnu par la suite, le recteur l'a suspendu de ses fonctions. Il a aussi transmis au procureur un dossier sur la base duquel celui-ci a mené une instruction contre notre collègue pour « apologie du terrorisme ». Après enquête et une garde à vue de 8 heures, le procureur a abandonné ses poursuites. Mais au lieu de classer le dossier qu'il avait constitué, il l'a transmis au recteur. Celui-ci, après avoir convoqué une commission disciplinaire le 13 mars, a déplacé d'office J.-F. Chazerans.

* Je prends contact avec les militants du courant « Front Unique »

* Sans partager nécessairement toutes les positions de ce courant, j'estime que ce courant doit pouvoir soumettre ses positions aux prochaines élections internes de la FSU et par conséquent je me porte candidat sur la liste « Front Unique »

NOM..... Prénom

Syndicat..... Etablissement

Adresse

Adresse mail..... Téléphone

Front Unique / 46, rue de Trémonteix / 63100 Clermont-Ferrand (courriel : mel@frontunique.com)

www.frontunique.com - Front Unique, 46, rue de Trémonteix, 63100 Clermont-Fd. - mel@frontunique.com